

	<i>Liures.</i>		<i>Liures.</i>
servir, dont fix à 300 livres, chacun, et 200 liv. par an au septieme, la somme de 2000 liv. suivant l'état de répartition à faire par l'Evêque conformément à l'arrêt du Conseil, du neuf Mars, 1727.	2000	temens id. la somme de	700
Pour partie de l'entretien des curés établis au dit Pays la somme de	7600	A l'Huissier pour les appointemens id. la somme de	100
Aux Peres Jésuites établis à Québec pour les Missions du Canada, la somme de	5000	Au Lieutenant General de la Prévôté id. la somme de	700
A eux pour les missions des Iroquois et des Abenakis, la somme de	1500	Au Lieutenant Particulier id. la somme de	600
A eux pour l'entretien d'un missionnaire aux sauvages Arkanéas dans le Pays de la Louisiane, la somme de	600	Au Procureur du Roi, id. trois cens livres	300
Aux pour id. de deux Missionnaires dans les postes établis à l'occasion de l'entreprise de la découverte de la mer de l'Ouest la somme de	1200	Au Greffier de la somme de	100
Aux pour l'entretien d'un Régent à Québec la somme de	400	A MONTREAL.	
Aux par gratification extraordinaire pour les missions des Abenakis, la somme de	4000	Au Lieutenant General pour id. la somme de	450
Aux pour l'entretien d'un missionnaire à Tadoussac, la somme de	600	Au Procureur du Roi id. la somme de	250
Aux P. Recolets établis à Québec pour leur subsistance, la somme de	1200	AUX TROIS RIVIERES	
Aux Religieuses Ursulines id. tant pour leur subsistance que pour l'entretien des filles des sauvages, la somme de	1500	Au Lieutenant General pour id. la somme de	450
Aux Religieuses Hospitalières id. pour leur subsistance la somme de	800	Au Procureur du Roi id. la somme de	250
A elles par gratification extraordinaires, la somme de	1000	AUTRES OFFICIERS DE POLICE SERVANT A QUEBEC.	
A elles pour les pauvres, la somme de	2200	Au Grand Voyer pour id. la somme de	600
A elles pour l'entretien de l'Hopital la somme de	1000	Au Prévôt des Maréchaux de France la somme de	500
A elles pour les Médicamens et autres nécessités, la somme de	2000	A l'Exempt du Prévôt des Maréchaussées pour ses appointemens de la dite année la somme de	300
A elles pour achats de pâtes et remèdes pour les pauvres, la somme de	500	A quatre Archers pour leurs gages à 177 chacun par an la somme de	700
A elles et à l'Hopital General la somme de 2000 liv. à moitié pour chacun en considération des dépenses pour l'entretien des foux des deux sexes, la somme de	2000	Au M. des hautes œuvres pour ses gages la somme de	300
A MONTREAL.		A lui pour son logement la somme de	30
Aux Religieuses Hospitalières pour leurs nécessités la somme de	1000	Somme 12,830 lb	
Aux Religieuses hospitalières pour les réparations ordinaires de l'Hopital la somme de	1000	HOPITAL DE QUEBEC.	
Aux filles séculières de la Congregation pour leur entretien la somme de	1000	Au S. Lehomel Medecin pour ses appointemens de la d. année 1758 la somme de	1200
A elles pour le s. d'apprendre aux filles des sauvages à travailler la somme de	1000	Au S. Brisault Chirurgien la somme de	1200
A elles pour l'achat des laines la somme de	1000	Au P. Armoux Chirurgien en second la somme de	800
Somme 50,800 lb.		A une sage femme id. la somme de	600
<i>Officiers de Justice et Police</i>		Somme 3800	
A QUEBEC		DEPENSES EXTRAORDINAIRES.	
Au Pr. Conseiller du Conseil supérieur de Canada pour ses appointemens de la d. année 1758 la somme de	500	Pour les frais de justice du Conseil supérieur la somme de	1000
A dix autres conseillers pour id. à 450 chacun	4500	Pour l'entretien d'un Poêle la somme de	100
Au Procureur General du dit Conseil pour id. la somme de	1500	Pour voyages extraordinaires d'archers la somme de	200
Au Greffier du dit Conseil pour ses appointemens id. la somme de	700	A l'Evêque de Quebec pour lui tenir lieu des droits d'Entrée des boissons et provisions de la Maison au Bureau du Domaine la somme de	500
		Somme 1800 lb.	
		DEPENSES DE L'ISLE ROYALE	
		Au S. Comte de Garé fils de Mde. la Marquise de Matignon la somme de six mille livres pour l'année 1758 de la pension à lui accordée sa vie durant par brevet du 19 Avril 1752 et dont ont joui successivement les dres. Duchesses de Noir moutier et Marquise de Malignon en considération des pertes souffertes par feu S. marg. de la Chevry, qui avoit la propriété de plusieurs terres au côtes de l'Acadie et à l'Isle Royale	6000
		Aux Religieux de la Charité établis à l'Hopital de Louilbourg, pour l'entretien et le remplacement des meubles et ustensiles de l'Hopital pendant la dite année 1758 la somme de	3000